

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 28 novembre 2016

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Arnaud FORTIN, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER et Franck VILLEMMAIN

Excusés : Jean-Marie TRIPONNEY

Didier DONEY qui donne procuration à Jérôme CHEVALIER

Secrétaire de séance : Ludovic LAMBERT

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 octobre 2016 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Négociation d'emprunt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré l'expert des collectivités locales de la banque populaire dans le but de renégocier l'emprunt de 300 000.00 € réalisé en 2014 suite aux travaux d'aménagement de la Rue du Capitaine Treilhes sachant que le taux d'intérêt était de 2.87 %. Après négociation, le nouveau taux proposé est de 1.60 %, ce qui permet un gain pour la collectivité de 14 285.88 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette négociation.

3. Renouvellement du contrat de travail de l'agent technique en CUI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la fin de contrat de l'agent technique employé en CAE au 07 décembre 2016, il y a lieu de renouveler ce contrat. Après étude de la commission « Finances - ressources Humaines », il est proposé de renouveler ce contrat de travail pour un temps partiel de droit à

hauteur de 30 heures par semaine (20 heures aidées à hauteur de 80 %, et 10 heures à la charge de la commune).

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

4. Création emploi d'animation scolaire:

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique 2ème classe, en raison de la démission de l'agent et considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire d'adjoint d'animation 2ème classe, pour l'animation du périscolaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe, à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires.
- la création d'un emploi d'un adjoint d'animation 2ème classe, à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, chapitre 012 article(s) 064131, 6451 6453 6454 6456 6458

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

4. Recensement 2017 : recrutement et rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que 3 agents recenseurs devront être recrutés pour le recensement de 2017 et propose un salaire de 564.00 € Net pour l'ensemble de la mission.

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

5. Attribution d'une prime de fin d'année

Comme l'année passée, et après étude de la commission « Finances » Monsieur le Maire propose que soit attribuée une prime de fin d'année aux employés qui pourrait être versée sur le salaire de décembre.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission et décide d'attribuer :

- une prime de 300 € brut sur la base de 35 heures sur le salaire de décembre 2016 aux employés communaux en poste dans la collectivité au 01 janvier prochain,
- un chèque cadeau de la Poste d'une valeur de 100 € à chaque employé œuvrant pour la commune à ce jour.

6. Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de sélections professionnelles. La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 a prolongé le dispositif de 2 années. Aussi, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire d'approuver le programme d'accès à l'emploi titulaire pour 2016 à 2018, en fonction des besoins et des objectifs de la gestion prévisionnel des effectifs, des emplois, des compétences.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- d'autoriser le Maire à confier au CDG25 l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme par le biais d'une convention,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

7. Renouvellement du contrat de travail de la secrétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la fin de contrat de la secrétaire au 31 décembre 2016, il y a lieu de renouveler ce contrat. Après étude de la commission « Finances - ressources Humaines », il est proposé de renouveler ce contrat de travail pour un temps partiel de droit à hauteur de 22.75 heures par semaine correspondant au grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe soit IB336/IM318 dans la proportion de 22.75/35^{ième} pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

8. Choix de l'entreprise de déneigement pour la saison 2016-2017 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'offre lancée pour le déneigement de la saison 2016-2017, et après réception d'une seule offre de prix, la commission déneigement propose de valider la société SARL BERNARD Loïc et Anthony pour un contrat de 3 ans à 28 € HT prix du kilomètre et 75 € HT prix à l'heure pour les parkings pour l'ensemble du village.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé à l'entreprise.

9. Vente de bois entre habitants :

Monsieur le Maire informe qu'une vente de bois entre habitants a été réalisée le lundi 19 octobre 2016 à 20h00 à la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de vente :

- Les offres devront correspondre à la valeur totale du lot et non au prix du stère.
- Un seul lot sera vendu par famille
- Le délai de paiement est le 15 février 2017
- Les prix s'entendent HT (TVA à 20 %)

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'exploitation :

- Les bois à exploiter sont abattus et mis en chantier dans la pâture. Ils sont numérotés à la peinture de 1 à 15.
- Le délai d'exploitation est fixé au 30 novembre 2017.

Détail de la vente :

N° du lot	Nombre de stère	Acheteur	Prix du lot HT	Prix du lot TTC
1	10	DUBOIS Pierre	241.00 €	289.20 €
2	8	RELANGE Louis	182.00 €	218.40 €
3	7	BARTHOULOT Arnaud	163.50 €	196.20 €
4	7	TRIPONNEY Jean-Marie	162.00 €	194.40 €
5	8	COURTOIS Maurice	170.50 €	204.60 €
6	6	RELANGE Jérôme	134.00 €	160.80 €
7	7	VIENOT Michel	154.50 €	185.40 €
8	9	BARTHOULOT François	235.50 €	282.60 €
1	8	VIENOT Jean-Marie	168.00 €	201.60 €
2	6	THIEBAUT Frédéric	105.00 €	126.00 €
3	10	ETEVENARD Hubert	180.50 €	216.60 €
4	10	FOVET Thomas	160.00 €	192.00 €
1 + 3	10	LAURENT Sylvain	255.00 €	306.00 €
2	6	DECHANET Raphaël	106.00 €	127.20 €

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la vente des 15 lots suivant le tableau ci-dessus.

10. Délibération pour la validation de programme des coupes de bois proposées par l'ONF

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les coupes suivantes et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant:

PARCELLES	VOLUME ESTIME	TYPE DE COUPE	MODE DE VENTE	DATE DE VENTE
18	900 m3	GROS BOIS	BLOC	AVRIL
10	600 m3	GROS BOIS	BLOC	SEPTEMBRE

11. Validation de devis suite à la réunion de la commission « bâtiments » :

L'adjoint au Maire expose le besoin d'acheter des tables et des chaises pour la salle des Tilleuls en remplacement de celles cassées.

Après étude de plusieurs devis, et dans le but de trouver les mêmes tables et les mêmes chaises, la commission « bâtiment » propose de retenir :

- l'entreprise SEDI pour l'achat de 60 chaises au prix de 1 320.00 € HT.
- l'entreprise WAGNER pour l'achat de 5 tables, 1 plateau et 1 chariot de stockage au prix de 1 500.69 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

12. Prix de vente du terrain à bâtir au lotissement « le Tacot »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'étude financière du lotissement du Tacot avait été réalisée avec une réévaluation du prix de vente du terrain au m² chaque année.

Sachant que les travaux de ce lotissement sont partiellement terminés, hormis les finitions de la voirie, la commission « finances » propose l'augmentation de 2.00 € HT du prix de vente du terrain au m², soit 49.40 € HT le m² à compter du 01 janvier 2017.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

13. Réservations de terrains au lotissement du Tacot :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M DOLIVIER Anthony et Mlle LABBE Jessica qui souhaitent réserver la parcelle n° 14 située au lotissement du Tacot d'une superficie de 992 m² au prix de 49.40 € HT le m².

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé aux intéressés.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M NOMMAY Bernard qui souhaite réserver la parcelle n° 15 située au lotissement du Tacot d'une superficie de 874 m² au prix de 49.40 € HT le m².

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé à l'intéressée.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M FERNANDES Mickaël qui souhaite réserver la parcelle n° 3 située au lotissement du Tacot d'une superficie de 779 m² au prix de 49.40 € HT le m².

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé aux intéressés.

14. Achat d'un photocopieur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le photocopieur mis à disposition de l'école est en panne. Au vu des travaux à réaliser pour la réparation, il est préférable de le changer. Après l'étude des devis, Monsieur le Maire propose d'acquérir un photocopieur SHARP de l'entreprise WAGNER SA à Exincourt au prix de 2 890.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

La séance est levée à 21h40 .